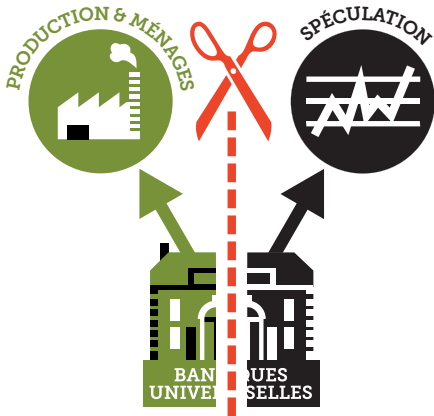


Aux conseillers généraux et régionaux
Aux candidats aux municipales

I Janvier 2014

Couper les banques

Une affaire locale



➔ **Votez un vœu en conseil pour qu'une loi de séparation stricte des banques remplace immédiatement la fausse réforme bancaire du 18 juillet dernier.**

Au-delà de toute querelle partisane, notre proposition de loi « relative au crédit et à la séparation entre banques de dépôt et banques de marché » doit servir de repère et accélérer le débat.

➔ **Créez l'accompagnement nécessaire aux particuliers et entreprises victimes des abus bancaires sur le terrain.**

Le combat pour écarter l'usure financière de la vie de notre économie doit être mené à tous les niveaux, à la fois international et local. Nous ne pouvons rester les bras croisés devant des gouvernements qui mettent ce problème sous le tapis.

La réforme bancaire du 18 juillet 2013 ne sépare pas les métiers de banque, à savoir les banques de dépôt et de crédit (dépôts et épargne populaire, crédit aux ménages, aux entreprises et aux collectivités) d'une part, et les banques de marché (investissement sur les marchés financiers) d'autre part. **Le crédit reste alors sous domination financière.** Il nous est ainsi impossible d'assurer l'emploi, le pouvoir d'achat, l'éducation

et le logement, et cela nous expose aux abus (renflouements bancaires par l'Etat, emprunts toxiques, saisie des dépôts, etc.) et aux faillites bancaires.

A l'heure des réductions des dotations de l'État toujours plus importantes (baisse de plus de 3% pour 2014, soit 840 millions d'euros pour le bloc local, 476 millions d'euros pour les départements et 184 millions d'euros pour les régions), il est crucial de dénoncer le garrot financier se resserrant constamment et à tous les échelons.

Il nous faut attaquer la cause structurelle de la crise, sinon de faux ennemis seront pris pour cibles et de vrais problèmes se multiplieront !

Le mouvement de
Jacques Cheminade

Solidarité & progrès



www.solidariteetprogres.org | BP27 92114 Clichy cedex | 01 76 69 14 50

Picardie-Nord Pas de Calais : 06 14 17 48 74 / picardie-nordpasdecals@solidariteetprogres.org // **Bretagne** : 09 51 29 17 40 / 06 23 80 58 79 / bretagne@solidariteetprogres.org // **Alsace-Lorraine** : 06 11 32 34 59 // **Normandie** : 06 19 29 02 89 // **Sud-Est & Rhône-Alpes** : 04 26 23 08 40 / rhone-alpes@solidariteetprogres.org // **Poissy (Yvelines)** : 06 26 30 14 70 // **Sud-Ouest** : 06 38 85 08 22 / toulouse@solidariteetprogres.org // **Côte d'Or - Franche-Comté** : 06 10 37 14 14

ÉCARTER LES SPÉCULATEURS

Les banques géantes françaises (BNP, Crédit agricole, Société générale, BPCE) sont 4 fois plus grosses que notre économie ! Un pari perdu sur le casino financier de plus de 2% de leurs engagements suffirait à porter un coup fatal à l'État, l'épargne et l'économie française. **Couper les banques en deux, c'est s'assurer qu'en cas de perte, seule la banque d'affaires fasse faillite, sans aucune conséquence pour la banque de détail et donc pour le bon fonctionnement de l'économie.**

C'est parce qu'il n'y a pas eu séparation bancaire que, depuis septembre 2008, l'État, donc le contribuable, a compensé les pertes financières des banques françaises : plus de 400 milliards d'euros de prêts et de garanties (5000 milliards à l'échelle européenne). Certes, les banques ont pu rembourser cette fois-ci, mais avec l'aide des banques centrales qui les maintiennent sous perfusion... au prochain choc, qui sera fatalement de plus grande ampleur, leur existence même sera menacée.

NEUTRALISER LES 3 PÉRILS :

1 VOL DES DÉPÔTS

Déjà en France et aux États-Unis, et bientôt dans toute l'Union européenne, des procédures de « résolution bancaire » ont été légalement établies, consistant à ponctionner directement les dépôts des clients pour renflouer les banques en cas de faillite. C'est ce qui a été fait à Chypre en mars 2013, où de nombreuses PME ont fait faillite suite à la saisie « légale » des dépôts supérieurs à 100 000 euros. Autant de dépenses publiques supplémentaires pour les nouveaux chômeurs, autant d'entrepreneurs motivés coupés dans leur élan, surtout, de souffrances infligées aux peuples pour sauver les responsables de la crise ! Le capitalisme financier en vient ainsi à violer le droit à la propriété, fondement de la confiance dans son propre système !

2 EMPRUNTS TOXIQUES

Les banques ont fourgué pour des dizaines de milliards d'euros d'emprunts toxiques à nos communes,

départements, hôpitaux, etc. dans la plupart des cas en violant la loi. Au lieu de les poursuivre en justice, notre gouvernement entend légaliser ces pratiques et interdire aux collectivités de porter plainte.

Par l'Article 60 du Projet de loi de finances pour 2014, le gouvernement entendait court-circuiter le verdict du TGI de Nanterre ayant condamné, le 8 février 2013, Dexia pour avoir omis d'indiquer le taux effectif global dans certains contrats. Retoqué par le Conseil constitutionnel, Bercy a déjà annoncé une nouvelle proposition. Ainsi, plutôt que de voir les spéculateurs (et l'État garant des actifs de Dexia) subir des pertes importantes, les règles seraient changées au détriment de ceux qui ont été trompés.

3 ABUS BANCAIRES

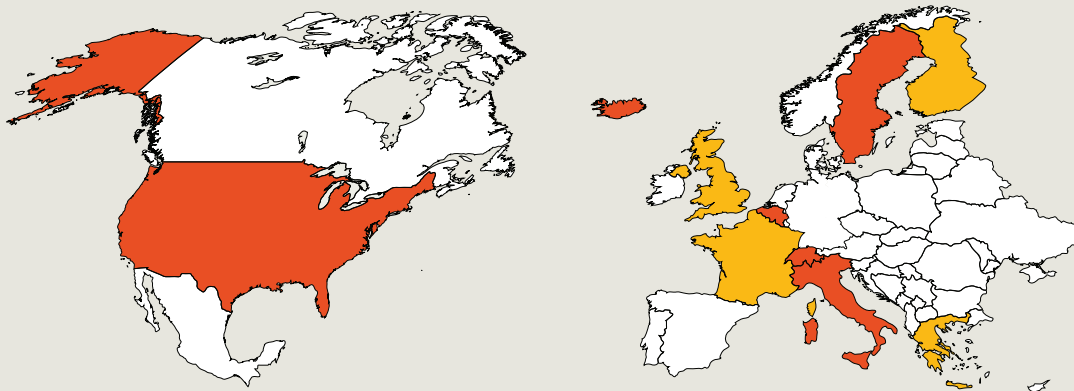
Agios, frais bancaires, commissions d'intervention... les abus bancaires sont notre lot quotidien. Ils reposent pour la plupart sur un viol de la loi.

Il est de pratique courante que les frais de dossier attachés aux autorisations de découvert (qui ne sont rien d'autre que des crédits) soient ajoutés au taux des agios pour **imposer au client un taux réel dépassant le taux de l'usure en vigueur**. Cette pratique est contraire au Code civil et au Code du commerce, qui stipulent que les frais d'intervention, qui sont dus au découvert, devraient s'ajouter au taux du découvert, la somme devant être inférieure au taux de l'usure en vigueur. Les banques abusent ainsi largement de l'état de faiblesse de particuliers et d'entreprises.

L'APLOMB (Association pour la légalité des opérations et mouvements bancaires) accompagne des victimes dans leur combat en justice. **Les tribunaux reconnaissent actuellement que les banques procèdent de façon illégale**. Selon l'APLOMB, c'est en moyenne 3200€ qui devraient être reversés au client. (aplombfrance.fr)

Ce sont les coûts et la méconnaissance de leurs droits qui rebutent les victimes à se lancer. Créer un accompagnement des victimes par les services de la collectivité et agir par la multiplication de dossiers identiques, doit redonner l'oxygène nécessaire aux personnes en surendettement et les entreprises en difficulté financière.

Le débat est déjà là à l'international



- Textes déposés et démarches parlementaires
- Prises de position publique d'élus nationaux

- ET ALIMENTER L'ÉCONOMIE RÉELLE

Couper les banques en deux, c'est s'assurer que nos banques se concentrent sur leur métier : le savoir-faire et l'expertise dans l'accompagnement des particuliers et des entreprises dans le lancement et le suivi de leurs projets. Les banques redeviendront ainsi un maillon fiable du système de crédit à l'économie, dans lequel l'État retrouvera ses prérogatives pour orienter ce crédit vers les investissements essentiels à l'avenir de la société.

En l'absence de séparation stricte des banques, le phénomène est inverse : l'État se portant garant des dépôts jusqu'à 100 000 euros, toute banque de marché combinée à une banque de dépôt bénéficie d'une garantie de fait de l'État. Dans ces conditions, les marchés financiers lui prêtent plus facilement et à des taux réduits. La garantie publique des dépôts se transforme ainsi en subvention aux activités de marché. Or ces dernières s'avèrent régulièrement néfastes à l'économie réelle.

En outre, **les banques ayant la possibilité d'engranger sur les marchés financiers des bénéfices importants et en peu de temps, elles tendent naturellement à privilégier ces investissements, au détriment des prêts à l'économie réelle**, qui sont financièrement moins intéressants et s'étendent sur un temps généralement plus long. **Nous le voyons en particulier au travers de critères abusifs déterminant l'octroi de crédit, aussi bien aux ménages qu'aux entreprises**, parce qu'il y a la crainte de pertes et le besoin de gain rapide. Alors précisément, les banques prêtent aux grandes entreprises dont les intérêts sont associés à ceux de leurs propres activités (présence de représentants des « banques universelles » dans les

Conseils d'administration des sociétés du CAC40) et non aux PME innovantes.

C'est la raison pour laquelle notre économie s'est tant transformée depuis 40 ans. A cette époque, notre économie était *productive* ; elle encourageait le développement de l'emploi *qualifié*, justifiant un salaire relativement élevé (ce qui permettait aux gens de consommer davantage et de contribuer à l'impôt). Un ménage de quatre personnes pouvait vivre du salaire d'un seul de ses membres. Les grands projets étaient de mise : routes, TGV, nucléaire, barrages, mécanisation de l'agriculture, développement du monde rural, spatial, etc. Depuis cette époque, l'industrie et plus généralement la production ont été progressivement délaissées, au profit d'une économie dite de services, incapable par essence :

- de générer de la valeur ajoutée et donc moins intéressante sur le plan fiscal pour l'Etat (diminution de ses recettes) et les caisses de la Sécurité sociale, avec comme conséquence logique la mise en place progressive d'une politique de triage social ;

- d'absorber l'ensemble de la main d'œuvre disponible (chômage) ;

- de maintenir dans la population une culture du travail qui soit positive, où l'on est heureux de travailler parce que notre travail est utile à l'essor de la société, en opposition à une vision du travail de plus en plus répandue qui le considère comme une corvée nécessaire pour gagner sa vie et, côté employeurs, comme un coût et non comme un investissement. Ceci est particulièrement vrai pour les générations qui ont aujourd'hui moins de 40 ans.



- la **proposition de loi** « relative au crédit et à la séparation entre banques de dépôt et banques de marché »
- le **fichier numérique** du modèle de vœu pour la séparation stricte des banques
- informations et actualités sur la mobilisation

→ solidariteetprogres.org/mobilisation-glass-steagall

États-Unis - Trois propositions de loi pour rétablir le Glass-Steagall Act de 1933 ont été introduites au Congrès les 4 janvier, 17 mai et 11 juillet 2013 ; ces textes sont soutenus par un ensemble bipartisan de 91 parlementaires (80 députés et 11 sénateurs). Quatre parlements d'État ont adopté des résolutions exigeant du Congrès fédéral qu'il rétablisse la séparation stricte.

Italie - 48 sénateurs du M5S de Beppe Grillo ont déposé le 4 juillet la 4^e proposition de loi de type Glass-Steagall. Le Conseil régional de Lombardie et le Conseil régional de Toscane ont voté des vœux en ce sens.

Suisse - Le 9 septembre, une alliance droite-gauche-verts à la Chambre basse a permis d'adopter trois résolutions exigeant du gouvernement qu'il mette en œuvre la séparation stricte des banques.

Belgique - En 2012, le premier ministre Elio Di Rupo, a affirmé sa volonté d'atteindre cet objectif. Le 13 décembre 2013, un appel à une stricte séparation bancaire a été co-signé par Bruno Tobbacq (député et président du parti socialiste flamand, sp.a), Karin Temmerman (président du groupe sp.a à la Chambre), Dirk Van der Maelen (député sp.a), Meyrem Almaci (président des Verts à la Chambre) et Karel Vereycken (fondateur de notre parti frère en

Belgique, Agora Erasmus).

Islande - Le 18 mars 2013 la commission de l'Économie du Parlement a adopté à l'unanimité la résolution 239 chargeant le ministre de l'Économie de mettre en œuvre la séparation des banques.

Suède - En 2011 et 2012, trois résolutions ont été déposées au Parlement demandant au gouvernement d'initier une loi de séparation des banques.

Grèce - Alexis Tsipras, député et chef du parti de gauche Syriza, le 15 décembre 2013, et Panos Kammenos, député et chef du parti de centre-droit Grecs indépendants, le 8 décembre 2013, ont tout deux appelé à la scission bancaire.

Modèle

Vœu pour une stricte séparation des banques

Un débat a lieu sur une question vitale pour tous les citoyens de notre pays, d'Europe et du monde, mais il se déroule en coulisse : c'est la séparation stricte entre les banques de dépôt et de crédit d'une part, et les banques d'affaires et de marché d'autre part.

La loi « de séparation et de régulation des activités bancaires » adoptée à la mi-juillet au Parlement français permettra aux abus des banques de perdurer, puisqu'elle ne les coupe pas en deux. Elle n'empêchera pas un nouveau krach financier d'avoir lieu. Pire, en cas d'accidents bancaires, ou bien les banques bénéficieront toujours de la garantie publique, ou bien les autorités publiques se chargeront de faire assumer aux actionnaires, clients et déposants, les pertes des activités de marché des établissements en situation critique, comme ce fut fait à Chypre.

La situation est la suivante : combinés, les actifs de BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale et BPCE, représentaient 344 % du PIB français en 2009, contre 95 % en 1990. Les quelque 5000 milliards d'euros d'aides fournis par les pays européens aux banques européennes entre 2008 et 2012 n'ont fait que reporter les échéances en gonflant les bulles financières et en imposant l'austérité aux peuples.

Nous voyons toujours les conséquences des emprunts toxiques se manifester auprès des collectivités locales comme auprès des particuliers. Nous constatons que l'accès au crédit pour les entreprises se durcit. Nous déplorons les efforts fiscaux demandés aux collectivités locales, certaines allant jusqu'à se financer directement sur les marchés financiers parce que les besoins de la population augmentent et que les dotations de l'État sont réduites.

Considérant que les établissements bancaires ne peuvent à la fois fournir les services indispensables au développement économique et social et manœuvrer sur les marchés financiers ;

Considérant que contribuables et clients doivent être intégralement protégés des égarements de la finance ; et que le crédit aux entreprises, aux ménages, aux collectivités territoriales et à l'État ne peut continuer à dépendre de stratégies financières ;

Considérant qu'aucun argument ne peut s'opposer à la sanctuarisation des activités de dépôt et de crédit, sauf l'intérêt des établissements financiers eux-mêmes ;

Considérant qu'il y a urgence, à la fois en raison des effets de la crise sur la vie quotidienne de nos collectivités et de ses conséquences tant au niveau de la France que de l'Europe ;

Le Conseil de, réuni le, se prononce :

Pour la mise en place d'une législation de séparation stricte entre banques de dépôt et de crédit d'une part, et banques d'affaires et de marché d'autre part.

Il demande le dépôt et le vote, à l'Assemblée nationale et au Sénat, de la proposition de loi « relative au crédit et à la séparation entre banques de dépôt et banques de marché » qui lui a été soumise et qui répond à ses préoccupations.

Il demande à ce que les conseils général de et régional de appellent à leur tour de leurs vœux à la même prise de responsabilité des parlementaires français.

27 COMMUNES L'ONT DÉJÀ VOTÉ

(conseils représentant 52 830 habitants) :

Les conseils municipaux de Créancey (21), Teyssode (81), Salindres (30), Omev (51), Fresnay-sur-Sarthe (72), Osselle (25), Varmonzey (88), Virargues (15), Saint-Alexandre (30), Chamouilley (52), Andlau (67), Cognin-les-Gorges (38), Courteranges (10), Coudekerque-Branche (59), Lembras (24), Mijoux (01), Saint-Restitut (26), L'Hermitage (35), Braye-Sous-Faye (37), La Chapelle Saint-Ouen (76), Plonévez-Portzay (29), Saint-Barnabé (22), et **la communauté de communes** Orb et Taurou (34) (Causses-et-Veyran, Murviel-lès-Béziers, Pailhès, Saint-Nazaire-de-Ladarez, Thézan-lès-Béziers)

+ 1 CONSEIL GÉNÉRAL : Le conseil général d'Ille-et-Vilaine

+ 1 CONSEIL RÉGIONAL : Le conseil régional des Pays de la Loire

Engagement pour la séparation stricte des banques

Les élections municipales se déroulent à un moment où le président de la République vient d'annoncer des mesures d'économie drastiques, réclamées en réalité par les marchés financiers, ce qui signifie que les dotations de l'État aux collectivités territoriales, déjà en diminution, deviendront tout simplement insuffisantes pour satisfaire aux responsabilités qui leur ont été transférées. Il en résultera fatalement que, pour un très grand nombre de maires, la possibilité d'équilibrer le budget municipal se posera dans les

termes suivants : augmenter les impôts, endetter la commune ou... gérer la pénurie.

Dans ce contexte, la question de la séparation des banques (voir le document ci-joint *Couper les banques, une affaire locale*), qui peut sembler de prime abord une question ne concernant que l'échelon national, s'impose tout naturellement et avec force dans une perspective locale.

Compte tenu de l'enjeu que représente cette séparation des banques, nous posons aux candidats aux élections municipales les questions suivantes :

« Êtes-vous favorable à une séparation stricte des banques sous des toits différents pour arrêter les spéculations sur les marchés financiers et permettre aux banquiers honnêtes de gérer les dépôts et accorder des crédits dans de bonnes conditions ? »

oui non

« Si oui, vous engagez-vous à inclure dans votre campagne cette exigence de faire voter une loi de séparation bancaire stricte et, si vous êtes élu, de faire voter un vœu par votre conseil municipal en faveur de cette exigence ? »

oui non

➔ Vos réponses seront bien entendu portées à la connaissance de vos électeurs afin qu'ils puissent juger de cette question fondamentale pour l'avenir de notre pays.

Nom, commune, date et signature

Le mouvement de
Jacques Cheminade
Solidarité & progrès 

www.solidariteetprogres.org | BP27 92114 Clichy cedex | 01 76 69 14 50

Picardie-Nord Pas de Calais : 06 14 17 48 74 / picardie-nordpasdecalais@solidariteetprogres.org // **Bretagne** : 09 51 29 17 40 / 06 23 80 58 79 / bretagne@solidariteetprogres.org // **Alsace-Lorraine** : 06 11 32 34 59 // **Normandie** : 06 19 29 02 89 // **Sud-Est & Rhône-Alpes** : 04 26 23 08 40 / rhone-alpes@solidariteetprogres.org // **Poissy (Yvelines)** : 06 26 30 14 70 // **Sud-Ouest** : 06 38 85 08 22 / toulouse@solidariteetprogres.org // **Côte d'Or - Franche-Comté** : 06 10 37 14 14